# COMMISSION REGIONALE DE GESTION DES COMPETITIONS

## PROCES-VERBAL N°13

LE 08.06.2021

**Lisieux**

**Présents :** Baillard Patrick, Aubert Thierry, Bourel Valérie, Evain Pascale, Guesnon Albert, Lecornu Pierre, Liberge, Jean, Mouillard Bernard, Cheradame Philippe, Lecossu Didier.

**Excusés :** Sanson Sylvie, Blanchetière Jean, Quesnel Michel, Allez Marine,

**Assiste :** Sylvie Marchais

## 1 – CONDOLEANCES

Monsieur Baillard, Responsable du pôle compétitions rend hommage à Monsieur Flament, qui nous a quitté récemment.

La Commission propose au Comité de Direction de nommer la Coupe des Réserves « La Coupe des Réserves Alain Flament ».

## 2 – MISE EN PLACE DU BUREAU

**Responsable de Pôle : BAILLARD Patrick**

Les membres de la Commission proposent au Comité de Direction de nommer Monsieur LIBERGE au poste de Président.

Vice-Président (e) : Pascale EVAIN

Secrétaire : Pierre LECORNU

Secrétaire Adjoint : Bernard MOUILLARD

Membres : Allez Marine, Aubert Thierry, Blanchetière Jean, Bourel Valérie, Guesnon Albert, Quesnel Michel, Cheradame Philippe, Sanson Sylvie, Lecossu Didier.

## 3 – REPARTITION DES TACHES

**Compétitions Seniors**
Responsable : LIBERGE Jean
Membres : QUESNEL Michel – BLANCHETIERE Jean- CHERADAME Philippe – LECOSSU Didier- LECORNU Pierre – MOUILLARD Bernard

**Compétitions Jeunes**
Responsable : LECORNU Pierre
Membres : GUESNON Albert — LIBERGE Jean – BLANCHETIERE Jean – ALLEZ Marine – BOUREL Valérie – MOUILLARD Bernard

**Compétitions Féminines**
Responsable : BOUREL Valérie
Membres : EVAIN Pascale – ALLEZ Marine – AUBERT Thierry - SANSON Sylvie

**Cellule de Veille**
Responsable : LEMAGNEN Claude
Membres : LIBERGE Jean – MOUILLARD Bernard – GALLIOT Jean Pierre –

Afin de garantir un bon fonctionnement de la Cellule de Veille une demande sera faite auprès des Président de Districts pour un appel à candidature afin compléter le nombre de personnes de la Cellule

## 4 – COMEX DU 6 MAI 2021

À la suite de la décision du Comex du 6 mai :

*« ➢ 1. Composition des championnats La décision de saison blanche implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021 sous réserve des points 2 et 4 ci-dessous. Il est toutefois précisé que si une équipe a fait l'objet en 2020/2021 d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation…etc.), alors cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira donc en 2021/2022, a minima, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020/2021.*

*➢ 2. Vacances Dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire…etc.), il y aura lieu, sauf dans la situation visée à la fin du point 3 ci-dessous, d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020.*

*➢ 3. Retour à la structure initiale des championnats En raison de l'application de la règle « toutes les montées / une seule descente » fixée la saison dernière par le Comité Exécutif (réunion du 16 avril 2020) pour les championnats de Ligues et Districts, la plupart des Ligues et des Districts avaient prévu de faire le nécessaire, à la fin de la saison 2020/2021, pour retrouver la structure initiale de leurs championnats en 2021/2022. Cela devra finalement être mis en œuvre à la fin de la saison 2021/2022, après décision du Comité de Direction de l'instance concernée, en vue d'un retour à la structure initiale des championnats en 2022/2023. Toutefois, si l'instance concernée constate une ou plusieurs vacances au sein d'un championnat et que le fait de ne pas combler cette ou ces vacances lui permet de retrouver la structure initiale de ce championnat dès le début de la saison 2021/2022, il appartient à son Comité de Direction de déroger aux règles en matière de vacance prévues dans ses textes, dans cette situation uniquement, afin de permettre un retour immédiat à la structure initiale.*

*➢ 4. Championnats générationnels En ce qui concerne la composition des championnats générationnels pour la saison 2021/2022, compte-tenu de la grande diversité des situations dans l'ensemble des territoires, le Comité Exécutif laisse la liberté à chaque instance, via son Comité de Direction ou le cas échéant par son Assemblée Générale, de prendre la décision qui lui paraitra la plus adaptée à sa situation, qui pourra notamment consister à permettre de faire un glissement générationnel en fonction de la pyramide des championnats et permettre de modifier, lorsque cela s'avère indispensable, le format de la compétition, voire, le cas échéant, les critères de sélection des équipes participant au championnat concerné. Il est précisé que tous les championnats de jeunes qui ne sont pas générationnels restent bien entendu soumis à la règle définie au point 1 ci-avant, à savoir repartir en 2021/2022 avec la même composition des championnats qu'en 2020/2021. »*

Monsieur LIBERGE rapporte aux membres de la Commission la décision du Comité de Direction :

- Démarrer la saison 2021/2022 selon la même composition qu'au début de la saison 2020/2021 (sauf forfait, exclusion, rétrogradation etc…) ;
- Si places vacantes → classement de la saison 2019/2020 sauf si décision de retour à la structure initiale des championnats pour résorption des excédents ;
- Championnats générationnels : liberté à chaque instance, via son Comité de Direction ou AG, de prendre la décision qui paraitra la plus adaptée à sa situation *(proposition de la Commission Régionale de Préformation dans la suite de l'ODJ).*

➢ SITUATION DES CLUBS EN INFRACTION AVEC LES OBLIGATIONS DES EQUIPES DE JEUNES (Annexe 7)

Comme la décision du Comité de Direction de la Ligue du 17 mai 2021 sur le statut de l'Arbitrage, une demande va être faite au Comité de Direction pour entériner officiellement de reprendre la situation des clubs dans laquelle ils se trouvaient à l'issue de la saison 2019/2020.

## 4 – FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Monsieur LIBERGE explique aux membres présents le fonctionnement de la Commission.

Pour les urgences (problématiques sur les rencontres du week-end), le service compétitions contactera :

- Pour les seniors, Messieurs LIBERGE et LECORNU
- Pour les féminines, Mesdames EVAIN et BOUREL.

Concernant les différentes demandes de changement de groupes seniors reçues ces derniers temps, Il informe les membres que le Comité de Direction a décidé de laisser la possibilité aux clubs de changer de groupe si, et seulement si, ceux-ci trouvent un club pour échanger.

Le secrétaire

Pierre LECORNU